

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2007

Rappel des buts et financements de l'école

Introduction

Madame Hélène LEPARQUIER, Présidente de l'association accueille les participants qui sont présents à l'Assemblée Générale.

Rappel des buts et financements de l'école

Article 2 : Cette association a pour objet le développement local d'une culture musicale et artistique et d'un enseignement spécialisé de la musique ouvert au plus grand nombre dans un souci constant de promotion et d'épanouissement de l'individu.

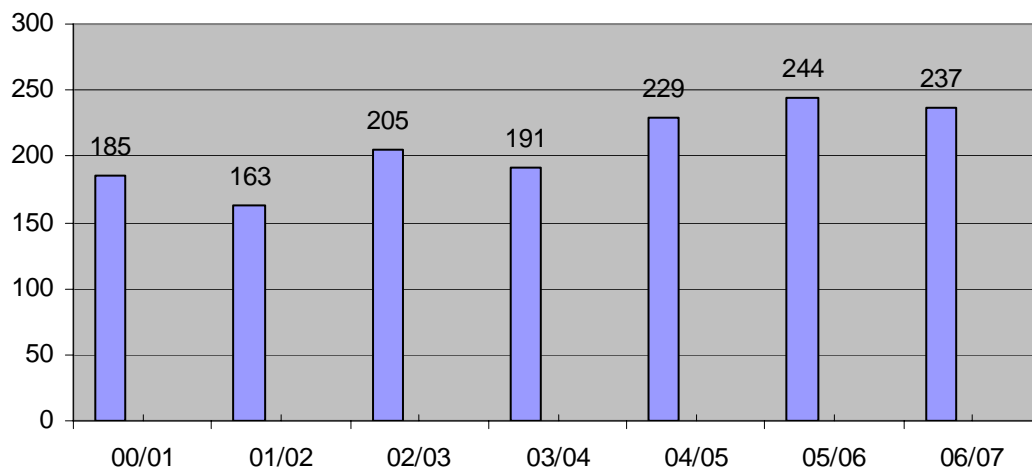
Son financement est assuré par :

- 1- Le Syndicat Mixte.
 - 2- Le Conseil Général du Calvados.
 - 3- Une commune hors Communautés de Communes.
 - 4- Le Conseil Régional de Basse-Normandie pour l'acquisition d'instruments.
- A ces subventions s'ajoutent les cotisations des parents.

Bilan de l'année scolaire 2006/2007

Pour l'année 2006/2007, l'école de musique a concerné 167 familles du Pré Bocage. 237 élèves ont participé à une activité musicale. Soit 122 élèves de la Communauté de Communes de Villers Intercom, 83 de la Communauté de Communes de Aunay-Caumont Intercom et 32 hors Communautés de Communes (Canton de Thury Harcourt, Tilly sur Seulles, Condé sur Noireau, Evrecy ...).

Evolution de l'effectif



L'Ecole de Musique emploie 12 professeurs et 1 coordinatrice.

80 heures de cours hors temps scolaire sont dispensées chaque semaine : 25 heures de cours collectifs et 61h30 heures de cours individuels.

500 heures d'intervention en milieu scolaire

I - Initiation à la musique en milieu scolaire

Grâce aux financements accordés par le Syndicat Mixte du Pré Bocage et le Conseil Général du Calvados, 500 heures d'interventions sur le temps scolaire ont été dispensées par Manuella de Montauzan et Patrick Mahier, salariés par La Ligue de l'Enseignement du Calvados.

Les projets qui ont concerné 56 classes du Pré Bocage (1400 élèves) ont été très diversifiés.

Quelques exemples: les animaux à travers la musique, tableaux de l'histoire de l'Amérique du Nord à travers ses musiques, musique et cirque, un regard sur l'Europe...

L'Education Nationale qui préside la commission d'évaluation du dispositif, veille au respect des objectifs des programmes dans le domaine musical.

Cette commission a souligné l'intérêt des actions menées qui permettent la mise en place de projets transversaux au service d'apprentissages fondamentaux dans le domaine de la langue écrite notamment.

Cette année a vu aussi la réalisation d'un conte musical associant l'école primaire de Missy et l'Ecole de Musique. Beaucoup de travail pour une belle réussite où les jeunes ont pu dépasser une pratique individuelle pour s'investir dans un projet collectif. Les 2 séances qui ont accueilli 900 spectateurs, ont reçu un vif succès et, à l'issue de l'Assemblée Générale, vous pourrez en découvrir quelques extraits.

Les interventions en milieu scolaire atteignent un grand nombre d'enfants, participent à leur culture musicale et complètent la formation des enseignants. Elles peuvent aussi être un tremplin vers une pratique volontaire hors temps scolaire.

Le partenariat imaginé en 1993 par Jean Pierre Tiphaine, disparu depuis un peu plus d'un an et qui a fédéré l'Ecole de Musique, la Ligue de L'Enseignement du Calvados, l'Office Départemental de l'Action Culturelle, les Communautés de Communes et l'Education Nationale, atteint les objectifs que l'Ecole de Musique du Pré Bocage s'était fixés : « Rendre accessible l'éducation musicale en milieu rural au plus grand nombre ».

II – Jardin musical et éveil musical hors temps scolaire

Ces ateliers ont un rôle d'éveil à la musique puisque la majeure partie des enfants engage l'apprentissage d'un instrument les années suivantes. Ils sont animés par Céline Fiault.

Répartition des élèves par Communautés de Communes

Communautés de communes	04/05	05/06	06/07	Prévisionnel 07/08
Aunay – Caumont Intercom	23	10	9	12
Villers Intercom	16	19	14	15
HCC	2	2	3	4
TOTAL	41	31	26	31

III - Pratique Instrumentale et Formation Musicale

C'est l'activité maîtresse de l'Ecole de Musique qui permet l'enseignement du solfège, et au sens plus large, l'éducation musicale mais aussi la pratique instrumentale individualisée et d'ensemble.

Répartition des élèves par Communautés de Communes en instrument

Communautés de Communes	04/05	05/06	06/07	Prévisionnel 07/08
Aunay – Caumont Intercom	49	54	52	56
Villers Intercom	46	47	52	56
HCC	16	19	19	19
Total	111	120	123	131

2006/2007 :

Formation musicale: 109

Piano: 37 ; Guitare: 40 ; Flûte traversière: 6 ; Violon: 13 ; Batterie: 17 ; Saxophone: 8 ; Accordéon: 2

Prévisionnel 2007/2008 :

Formation musicale: 113

Piano: 37 ; Guitare: 38 ; Guitare basse: 5 ; Flûte traversière: 8 ; Violon: 12 ; Batterie: 17 ;

Saxophone: 9 ; Accordéon: 3 ; Clarinette: 2

Pratique musicale en groupes

- Deux ateliers de guitare d'accompagnement pour adultes et adolescents ainsi qu'un atelier de guitare électrique animés par Olivier Le Corre.
- Trois ateliers de jazz manouche animés par Fabrice Paris.
- Deux ateliers de djembé animés par Frédéric Bilhaut

Ateliers	04/05	05/06	06/07	Prévisionnel 07/08
Guitare d'accompagnement	17	17	13	11
Guitare électrique			3	3
Orchestre	6	4	0	en cours
Jazz manouche	9	13	18	14
Djembé	0	8	10	5

IV – Les chorales

La chorale d'adultes

La chorale adulte est animée par Elodie Menereul. Le nombre de participants en 2006/2007 était de 23. 24 sont inscrits en 2007/2008.

Elle a participé à plusieurs manifestations publiques :

- Concert au bénéfice du Téléthon en décembre 2006 (la chorale a récolté 300 euros)
- Concert à Villy Bocage en mai 2007
- Fête de la Musique à Caen en juin 2007

La chorale d'enfants

La chorale est destinée aux enfants de 6 à 12 ans ; elle était animée par Elodie Menereul.

12 enfants se sont inscrits en 2006/2007, 8 en 2007/2008.

Elle est gratuite pour les enfants pratiquant déjà une activité dans l'école.

V – Les différentes manifestations de l'année 2006/2007

Elles ont été au nombre de 7 avec le souci de les répartir sur tout le territoire des deux communautés de communes.

Une Assemblée Générale à Maisoncelles Pelvey en janvier 2007.

Deux auditions des enfants à Epinay sur Odon en mars 2007 et à Caumont L'Eventé en avril 2007.

Une participation au Bocage Printanier en mai 2007.

Le conte musical « Les Aventuriers de la Gamme perdue » 1^{er} et 2 juin 2007.

Atelier Jazz Manouche animé par Fabrice Paris à la Ligue de l'Enseignement en juin 2007.

Une participation à la Fête de la Musique à Aunay sur Odon en juin 2007.

Une participation à la Fête de l'Ecanet en juin 2007 (Villers Bocage).

A ces sept manifestations s'ajoutent les prestations de la chorale d'adultes.

VI - Rapport financier

Sur le détail des chiffres du tableau des recettes et dépenses, on peut constater que le budget 2006/2007 est en équilibre.

Une provision de 5000 euros a été faite pour cette nouvelle année 2007/2008 afin d'investir dans du matériel de sono et enrichir notre parc instrumental. L'an dernier, nous n'avons pas acquis d'instruments pour privilégier la mise en place du conte musical.

Comme vous pouvez le remarquer, l'aide de Leader + Bocage développement qui nous a soutenu pendant quatre ans et nous a permis de pérenniser les postes de coordination pédagogique et administrative, arrive à échéance. La perte de cette subvention est compensée partiellement par une augmentation de la subvention du Syndicat Mixte et celle du Conseil Général.

Nous tenons à remercier vivement tous nos partenaires et plus particulièrement Leader + qui nous a permis de continuer à exister en attendant la mise en place du Syndicat Mixte.

Conformément aux discussions avec les représentants du Syndicat Mixte en début d'année 2007, une demande d'augmentation de l'aide financière sera faite chaque année au Syndicat Mixte pour répondre aux exigences en matière de salaire en vue de l'application de la convention collective (Augmentation du point, Ancienneté)

Cette année encore, nous avons maintenu nos tarifs pour la rentrée sans augmentation afin d'ouvrir l'école de musique au plus grand nombre. Les familles ont la possibilité de régler les cours en plusieurs fois et nous acceptons les chèques vacances ANCV. Pour la rentrée prochaine, nous accepterons aussi les chèques *Atoo* mis en place par le Conseil Régional. A savoir, les cotisations des familles représentent 30% de nos recettes, les cours nous coûtent en fait le double du prix demandé.

VII - Les tarifs 2006/2007

Adhésion à l'association
8,00 €
par an

	Instrument avec solfège		Instrument sans solfège		Solfège seul	
	Communautés de communes	Hors Communautés de communes	Communautés de communes	Hors Communautés de communes	Communautés de communes	Hors Communautés de communes
1 ^{er} enfant	302,00 €	439,00 €	275,00 €	412,00 €	46,00 €	46,00 €
2 ^{eme} enfant	275,00 €	398,00 €	247,00 €	371,00 €	46,00 €	46,00 €
3 ^{eme} enfant	220,00 €	343,00 €	192,00 €	316,00 €	46,00 €	46,00 €
Adulte	439,00 €	439,00 €	439,00 €	439,00 €	46,00 €	46,00 €
	par an	par an	par an	par an	par an	par an

	Jardin Musical	
	Communautés de communes	Hors Communautés de communes
1 ^{er} enfant	110,00 €	119,00 €
2 ^{eme} enfant	101,00 €	110,00 €
3 ^{eme} enfant	83,00 €	92,00 €
	par an	

	Guitare d'accompagnement, Djembé, Guitare électrique	
	Communautés de communes	Hors Communautés de communes
Enfant	151,00 €	160,00 €
Adulte	151,00 €	160,00 €
	par an	par an

	Chorales	
	Communautés de communes	Hors Communautés de communes
Enfant	16,00 €	16,00 €
Adulte	51,00 €	51,00 €
	par an	par an

	Jazz Manouche	
	Elèves de l'école	Autres élèves
Enfant	60,00 €	135,00 €
Adulte	135,00 €	135,00 €
	par an	par an

Tableau Recettes/Dépenses

	Compte de résultat 2006/2007	Budget Prévisionnel 2007/2008
RECETTES		
Adhésion à l'association	1 288,00	1 450,00
Droits de scolarité	45 610,20	48 860,00
Subvention Syndicat Mixte	70 300,00	74 600,00
Subvention Conseil Général du Calvados	21 300,00	22 300,00
Subvention Leader +	8 637,08	
Subvention Le Plessis Grimoult	548,00	680,00
Location d'instruments	490,00	500,00
Prestation de service	141,03	
Provision 2006/2007		5 000,00
TOTAL	148 314,31	153 390,00
DEPENSES		
<u>Fonctionnement</u>		
<u>Frais de personnel</u>		
Salaires bruts	84 446,41	87 200,00
Charges patronales	26 766,73	30 520,00
Interventions milieu scolaire	18 198,28	19 000,00
Concert, Jury d'examen	357,00	500,00
Frais de déplacement	5 568,12	5 600,00
	135 336,54	142 820,00
Décors, costumes, lumières	2 105,80	
Fournitures de bureau	792,64	800,00
Assurances	480,35	500,00
Téléphone	776,72	800,00
Affranchissements	1 136,53	1 000,00
Adhésions	220,28	300,00
Sortie pédagogique		400,00
Missions - Réceptions	355,84	550,00
Charges financières	49,28	
	5 917,44	4 350,00
Sous total Fonctionnement	141 253,98	147 170,00
<u>Equipement</u>		
Entretien - réparation	596,41	600,00
Partitions	557,14	720,00
Petit matériel de musique	454,75	200,00
Petit matériel d'équipement	130,15	400,00
Location instruments et matériel technique	187,26	300,00
Instruments et Sono	0,00	4 000,00
Sous total Equipement	1 925,71	6 220,00
Provision pour 2007/2008	5 000,00	
TOTAL	148 178,69	153 390,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	134,62	0,00

Rentrée de septembre 2007/2008 :

Cette nouvelle rentrée, selon les modalités d'inscription, a donné satisfaction tant aux adhérents qu'aux responsables de l'école de musique.

On compte 243 élèves.

Rappel : Inscriptions en juin pour les anciens élèves.

Inscriptions en septembre pour les nouveaux élèves.

Une permanence a été assurée sur les trois communes, Aunay sur Odon, Caumont L'Eventé et Villers Bocage.

Une rencontre nouveaux élèves/professeurs a permis de fixer les créneaux horaires des cours.

Nous n'avons pu inscrire environ une dizaine de personnes pour des cours individuels (guitare, piano) et certains sont allés s'inscrire dans une autre école. Pour prendre un maximum d'élèves en guitare, nous avons donné la possibilité aux élèves les plus âgés de prendre un cours tous les quinze jours.

Virginie Clos remplace Isabelle Bazin au poste de coordinatrice.

La responsable de la comptabilité et de la gestion des budgets, Isabelle Bazin est joignable au 06 33 45 08 02 le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi pour tout ce qui concerne les factures, le règlement de celles-ci ainsi que la location d'instruments de musique. Pour tout autre renseignement, veuillez contacter la coordinatrice, Virginie Clos au 02.31.77.24.15 du lundi au vendredi.

Céline Fiault remplace Fabrice Paris au poste de coordinatrice pédagogique.

Les professeurs sont au nombre de 13 :

- Frédéric Bilhaut : professeur de batterie et de djembé
- Elisabeth Casson : professeur de piano
- Janine Ducastelle : professeur de violon et chef de chœur enfants
- Céline Fiault : professeur de formation musicale, de jardin et éveil musical
- Olivier Le Corre : professeur de guitare, guitare basse, guitare électrique, guitare d'accompagnement
- Maxence Lefeuvre : professeur de guitare et jazz manouche
- Laurence Legrix : professeur d'accordéon
- Patrick Mahier : professeur de flûte traversière et de saxophone
- Elodie Menereul : chef de chœur adultes
- Fabrice Paris : professeur de guitare et jazz manouche
- Jean Warthmann : professeur de piano

Nous avons engagé deux nouveaux professeurs :

- Pascal Vigier : professeur de batterie qui reprend certaines heures de Frédéric Bilhaut.
- Dominique Mazué : professeur de clarinette et chef d'orchestre.

Nous avons mis à disposition des parents à Villers Bocage, rue du Canada et à Caumont l'Eventé, un tableau d'affichage qui permet de passer des petites annonces concernant le matériel de musique, les partitions...

Il va être prochainement posé également un tableau à Aunay sur Odon.

- Les Chorales :

La chorale d'adultes :

La chorale d'adultes est animée par Elodie Menereul. Les répétitions ont lieu le mercredi soir à l'école primaire de Villers Bocage à 20h30.

Toute personne intéressée peut venir se joindre au groupe. La chorale recrute toujours.

Cette année, elle a chantée au profit du Téléthon le samedi 8 décembre à 18h en l'église d'Epinay sur Odon.

La chorale d'enfants :

La chorale d'enfants est animée par Janine Ducastelle. Les cours ont lieu le mardi de 18 h à 19 h rue du Canada à Villers Bocage.

Rappel des engagements au moment de l'inscription :

Lors de l'inscription, les adhérents s'engagent à régler la totalité des cours pour l'année. Sauf cas exceptionnels soumis à l'appréciation du bureau, il ne sera effectué aucun remboursement en cas de désistement. (Voir le règlement intérieur.)

De même, les professeurs dont le contrat est établi à l'avance s'engagent à dispenser les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Projet pédagogique de l'Ecole de Musique

Faire de la musique ensemble, telle est l'idée directrice de l'enseignement dispensé à l'École de Musique du Pré-Bocage. Cette idée se décline avec plusieurs orientations : la musique d'ensemble, la cohabitation des styles, la collaboration entre professeurs. La musique d'ensemble est l'aboutissement par excellence de la pratique instrumentale. Hormis pour les instruments polyphoniques (piano, guitare, etc.), le répertoire est constitué dans une grande proportion de musique d'ensemble : quel plaisir de tenir sa partie dans un petit groupe de musique de chambre ou à l'orchestre !

La musique d'ensemble amène en outre les élèves à développer le sens de leur responsabilité vis-à-vis de l'autre : en effet, le résultat musical du groupe dépend de la qualité de la prestation de chacun, et implique l'assiduité et la ponctualité aux répétitions, l'écoute permanente des autres musiciens, et fait souvent appel à l'aide mutuelle.

Il existe à l'École de Musique du Pré-Bocage, de nombreux ensembles : orchestre dirigé par M. Dominique MAZUE, les ensembles « Jazz Manouche » dirigé par M. Fabrice PARIS et M. Maxence LEFEUVRE, la guitare d'accompagnement animé par M. Olivier LE CORRE, des ensembles vocaux : chœur d'enfants dirigée par Mme Janine DUCASTELLE et le chœur d'adultes dirigé par Melle Elodie MENEREUL.

Il serait sans doute ambitieux de vouloir prétendre enseigner tous les styles de musique. Néanmoins, des styles très divers sont proposés: les styles englobés sous la formule musique savante occidentale (baroque, classique, romantique, contemporaine), le jazz et les musiques dérivées, et, dans une moindre mesure, la musique africaine (cours de djembé).

L'École de Musique du Pré-Bocage doit être un lieu de rencontre. Les 2 auditions annuelles sont un des lieux où des élèves d'âges et de niveaux différents, jouant des instruments et des répertoires différents, peuvent se rencontrer. Elles sont aussi un lieu de présentation publique de la diversité des disciplines pratiquées. Les concerts sont un autre moment privilégié de rencontre : chaque année, ils permettent de réunir les élèves du plus grand nombre possible de disciplines.

L'enseignement artistique demande la mise en commun des compétences diverses de l'équipe pédagogique : enseignement instrumental, formation musicale, musique d'ensemble, etc...

Pour que les élèves perçoivent eux-mêmes de façon claire la complémentarité de l'enseignement qui leur est dispensé.

Cette formation est dispensée de telle sorte que la personnalité de l'élève s'épanouisse le mieux possible.

Le besoin de locaux propres à notre activité est de plus en plus indispensable, tant pour les cours que pour la pratique d'ensemble et pour la partie administrative.

Nous rappelons qu'à ce jour nous disposons :

- A Villers Bocage :

D'une salle à l'école primaire et d'une salle rue du Canada (2ème étage au-dessus de la halte garderie). Nous ne fonctionnons qu'avec deux salles sur ce site ce qui nous impose de faire venir certains professeurs plusieurs fois dans la semaine et ce qui implique des frais de déplacement supplémentaires. De plus, la création d'une classe supplémentaire à l'école primaire de Villers Bocage pour la rentrée prochaine va poser un problème, il faudra par conséquent trouver une nouvelle salle.

- A Aunay sur Odon :

2 petites salles plus la possibilité d'utiliser la cantine scolaire ce qui n'est pas sans poser de problèmes de cohabitation ainsi que de déplacement permanent de matériel.

- A Caumont L'Eventé :

Nous tenons à remercier la Mairie qui nous a dotés de deux belles salles dans son nouveau Centre Culturel.

En ce qui concerne le fonctionnement administratif, il n'existe aucun local : pas de bureau, pas de lieu d'accueil pour les familles, pas de salle pour les professeurs. La coordinatrice et la comptable travaillent à leur domicile, stockent les différents documents chez elles, ainsi que les archives.

La gestion des cours est de plus en plus complexe, la multiplicité des salles dans des lieux différents pour une même ville nous impose d'investir dans du matériel (claviers, pupitres, matériel d'écoute etc...). Les professeurs ont toujours autant de difficultés pour se rencontrer.

Nous ne pouvons que renouveler notre souhait de voir ce problème de locaux à Aunay sur Odon et à Villers Bocage, réellement pris en compte par le Syndicat Mixte et les deux Communautés de Communes.

RAPPORT MORAL

La présidente renouvelle son appel à candidature pour faire parti du Conseil d'Administration et du bureau de l'école.

Cette année, elle a décidé de mettre fin à son activité au sein de l'école pour des raisons qui lui sont personnelles.

Rappel: nos statuts prévoient 11 membres au conseil d'administration, dont 3 élus locaux.

Il est donc nécessaire de compter 8 représentants des usagers.

Il est très important qu'à tour de rôle quelques uns d'entre nous s'investissent dans le fonctionnement de notre école pour en assurer la pérennité et pouvoir continuer à proposer au plus grand nombre un enseignement musical de qualité.

La présidente termine cette réunion en rendant hommage à Monsieur Denis Lecacheux, disparu brutalement, il y a quelques jours.

Denis a contribué pendant de nombreuses années, plus de 10 ans, à la vie de l'Ecole de Musique du Pré-Bocage. L'ensemble de nos professeurs et les membres de notre école, tous très touchés par sa disparition, se joignent à la présidente pour lui rendre hommage.

Avant la projection, la présidente tient à remercier l'association du cinéma *Le Paradiso* et Monsieur le Maire d'Aunay sur Odon, Pierre Lefevre, pour nous avoir accueilli dans la salle de cinéma.

Elle tient également à remercier la Ligue de l'Enseignement et l'école primaire d'Aunay sur Odon pour le prêt de matériel ainsi que Monsieur Arassus qui a filmé le spectacle et a fait le montage vidéo.

Présentation de la projection du conte musical par Céline Fiault, notre nouvelle coordinatrice pédagogique.

En 2006-2007, le projet de l'Ecole de Musique a été fédéré autour d'un conte musical : « Les Aventuriers de la Gamme Perdue » de Robert LLORCA.

Ce conte a été arrangé et dirigé par Elodie Menereul.

Ce projet a mobilisé tous les élèves et tous les enseignants de l'Ecole de Musique. L'école primaire de Missy a participé également à ce travail établissant ainsi un lien entre l'Ecole de Musique et les interventions en milieu scolaire.

Dans une dimension artistique plus large, un partenariat a été établi avec « l'Atelier Rouge » situé à Jurques pour la réalisation des décors.

Deux représentations ont eu lieu, les 1^{er} et 2 juin 2007, et ont réuni environ 900 spectateurs.

Ce projet n'aurait pas abouti sans l'investissement des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes ainsi que des personnes bénévoles qui ont aidé à la logistique.

Nous tenons aussi à remercier la Mairie d'Aunay sur Odon pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

- Nouveau Conseil d'Administration

Président : Bernard MOREAUX élu à l'unanimité

Vice Présidente : Sylviane FREMOND élue à l'unanimité

Trésorière: Isabelle KELLER élue à l'unanimité

Trésorière adjointe: Céline LANGLOIS élue à l'unanimité

Secrétaire: Florence HADELIN élue à l'unanimité

Secrétaire adjointe : Sylvie MELHAOUI élue à l'unanimité

Membres:

Philippe CONDAMINET

Michel BISSON

Alban PRIOUX

Patricia PRIOUX

Elus: Laurent LAOUENAN, Marcel BONNEVALLE, Bernard LEMONNIER